

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	7
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 décembre 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte POLLET
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Arlette LECACHEUR est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.109/12.25

Objet :

Budget Ville

Opération de construction de 55 logements

Sente des Meuniers

LOGEAL IMMOBILIÈRE

Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)

Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.109/12.25

Objet : Budget Ville

Opération de construction de 55 logements

Sente des Meuniers

LOGEAL IMMOBILIERE

Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)

Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Monsieur BELGHACHEM indique que la société LOGEAL IMMOBILIERE a pour projet la construction de 55 logements locatifs, situés sente des Meuniers à Lillebonne.

Aussi, par courrier en date du 5 novembre 2025, la société LOGEAL IMMOBILIERE a sollicité un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100% pour quatre lignes de prêts (PLUS, PLUS FONCIER, PLAI, PLAI FONCIER) d'un montant garanti de 8 053 998 euros, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires), pour le financement de cette opération de construction.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu le Code Civil et notamment son article 2298,

Considérant que LOGEAL IMMOBILIERE a décidé de contracter quatre lignes de prêts d'un montant total de 8 053 998 euros pour cette opération de construction de 55 logements locatifs, situés sente des Meuniers à Lillebonne,

Considérant que ladite société sollicite un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100%, soit 8 053 998 euros pour les prêts qu'elle envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts (la Banque des Territoires),

Considérant que les caractéristiques prévisionnelles de ces prêts sont les suivantes :

O Prêts PLUS :

- PLUS pour 5 328 101 € :

- . Taux d'intérêt : Livre A +0,60 %
- . Durée : 40 ans

- PLUS FONCIER pour 916 896 € :

- . Taux d'intérêt : Livre A +0,60 %
- . Durée : 50 ans

O Prêts PLAI :

- PLAI pour 1 507 766 € :

- . Taux d'intérêt : Livre A -0,20 %
- . Durée : 40 ans

- PLAI FONCIER pour 301 235 € :

- . Taux d'intérêt : Livre A -0,20 %
- . Durée : 50 ans

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 04.12.2025

Délibération n° : D.109/12.25

Objet :
Budget Ville
Opération de construction de 55 logements
Sente des Meuniers
LOGEAL IMMOBILIERE
Garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)
Demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un accord de principe sur la garantie de la Ville de Lillebonne, à hauteur de 100 %, pour le remboursement des quatre lignes de prêts d'un montant total garanti de 8 053 998 euros, souscrit par la société LOGEAL IMMOBILIERE auprès de la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*


Le Maire de Lillebonne,
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Arlette LECACHEUR.

